



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 119679

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des associations qui assurent sur tout le territoire français un travail de lien social, d'animations, de dynamisation des territoires. Les relations privilégiées entre ces associations et la SACEM au sujet de la perception des droits d'auteurs pour la musique diffusée pendant les manifestations sont difficiles. En conséquence, il lui demande s'il n'est pas possible d'améliorer ces relations notamment en revoyant le système de facturation de la SACEM non conforme au code du commerce et à la réglementation économique et fiscale, l'opacité dans les barèmes de facturation et dans la répartition des droits d'auteurs, les facturations sur article de presse, les facturations des manifestations déficitaires, les termes des conventions signées entre les différentes fédérations et la SACEM et enfin les rémunérations abusives relevées par le dernier rapport de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119679

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10710

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)